

## Juridictionnelle

Par **Wonder33**, le 18/12/2011 à 00:03

Je n'arrive pas à trouver quelle est l'autre juridiction pour les administrateurs. Je sais qu'il y a le conseil d'état mais l'autre?

MERRRCIII

Par **Camille**, le 18/12/2011 à 07:09

Bonjour,

Oui, effectivement, ça vous embêterais d'être un peu plus précis dans vos questions ?

Pour nous aussi...

[citation]

MERRRCIII

[/citation]

[smile3]... d'avance !

Sinon, au fond, c'est assez facile. Les "administrateurs", quels qu'ils soient, étant des êtres humains, faibles et faillibles, et soumis à la tentation du péché (comme dirait Le Vieux Tout Là-Haut), il y a la "juridiction judiciaire" aussi, donc par analogie avec le Conseil d'Etat, la Cour de cassation...

[smile33]

Par **Wonder33**, le 20/12/2011 à 04:36

Les administrateurs ne sont pas jugés par les cours "normales". Du fait de leurs fonctions ils ont des cours particulières. On parle du conseil d'Etat mais il y en a une autre aussi?

Petite info qui n'a rien à voir avec du juridictionnel : Le tribunal de commerce a-t-il pour conséquence de juger les litiges entre commerciaux et particuliers?

Par **Camille**, le 20/12/2011 à 06:19

Bonjour,

Qu'appellez-vous "du juridictionnel" ou, vu votre titre, "de la juridictionnelle" ?

Qu'appellez-vous des "cours normales" et des "cours particulières" ?

Qu'appellez-vous des "administrateurs" ?

Administrateurs judiciaires ? Administrateurs de conseils de SA ? Administrateurs de forums ?

[citation]Le tribunal de commerce a t il pour conséquence de juger les litiges entre commerciaux et particuliers?

[/citation]

Que voulez-vous dire par "avoir pour conséquence de" ?

Si "particuliers" = "consommateurs", la réponse serait plutôt non mais votre question étant assez vague...

[smile17]

Par **Camille**, le **20/12/2011** à **16:39**

Bonjour,

Sans oublier qu'une association loi de 1901 peut être mise en règlement judiciaire.

Et qu'un particulier peut être employeur, pour parler de "juridictions particulières".